

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-149-2025

TRAVAUX PUBLICS

RESEAU GAZ

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
RUE JEAN BAPTISTE PERRIN

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise SBTP - Route de Demigny - 71530 CHAMFORAGEUIL concernant des travaux de pose d'un poste gaz pour la société KARIAS.

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier rue Jean Baptiste PERRIN,

ARRÊTE

Article 1er : Du mardi 07 octobre 2025 à 8h00 jusqu'au jeudi 16 octobre 2025 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, la société SBTP est autorisée à réaliser des travaux de construction d'un branchement gaz pour la société KARIAS.

Article 2 : La signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise SBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

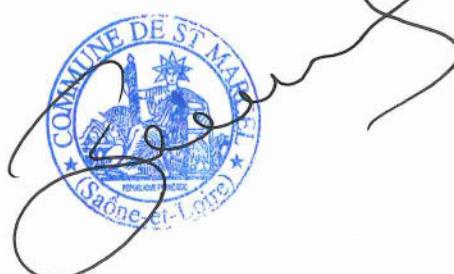
Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 02 octobre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN



Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été recu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire
Raymond BURDIN

03 OCT. 2025.